

Nombre de membres : en exercice : 13 présents : 8 pouvoirs : 4 Absent : 1 votants : 12

1 – ACTE CONTENANT CONSTITUTION DE SERVITUDE : COMMUNE/SOCIETE DE LA FONTLONG.

Madame le Maire informe les membres du Conseil de l'ouverture annoncée du nouvel établissement « des Mousquetaires » de Marcenat, qui s'installe Route du Cézallier. Ouverture prévue le lundi 2 décembre 2019. Information qui fera taire les pessimistes qui disaient ne jamais voir cette nouvelle installation....

La parcelle sur laquelle est réalisée l'installation de ce nouveau magasin « des Mousquetaires » est enclavée dans 2 petites parcelles communales. Les limites techniques autorisées pour la création du bâtiment font que sur deux côtés la commune est mitoyenne par deux bandes de terrain en angle. Sur la demande de la Société DE FONTLONG, l'étude notariale de St Flour a établi un document « Constitution de servitude » afin de formaliser les droits de ce voisinage, c'est-à-dire un droit de passage pour les véhicules d'entretien sur les parcelles AB 769 et AB 771. Ce droit de passage pour les propriétaires actuels et successifs pour leurs activités commerciales exclusivement. Ces passages seront entretenus par l'une ou l'autre des parties.

Servitude d'empiètement et de tour d'échelle pour:

- la toiture sud-Ouest qui déborde sur le bien cadastré AB 771 le surplombant, ce débord est constitué d'une gouttière pendante et comprend trois descentes,
- le groupe de climatisation extérieur qui est installé près de l'angle sud a une profondeur de 0.60cm,
- une servitude de droit d'échelle : droit de poser une échelle, un échafaudage, des outils sur toute la longueur de l'empiètement.

Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre la commune et le propriétaire du fonds commercial.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer pour accepter ces servitudes et l'autoriser à remplir et à signer toutes les formalités relatives à cet acte qui sont à la charge de la Société DE FONTLONG.

Après lecture du document et notamment des page 4 et 5, puis discussion, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité et autorise Madame le Maire à remplir et signer toutes les formalités relatives à cet acte constituant servitude avec la Société DE FONTLONG.

2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LIVENCE IV

Madame le Maire rappelle que la Commune, suite à la délibération du 16 janvier 2019 est devenue propriétaire de la Licence IV anciennement exploitée par la SARL « HOTEL DE LA POSTE » de MARCENAT.

Aujourd'hui, un repreneur demande la possibilité d'exploiter à nouveau cette Licence IV, à la même adresse, par la signature d'une convention de mise à disposition de ladite LICENCE IV. Elle rappelle que dans l'acte de vente figure l'engagement de la commune à céder cette licence à un candidat souhaitant l'ouverture d'un établissement Bar/restaurant dans Marcenat.

Madame le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la Licence IV, à titre gratuit pendant une année, à l'issue de laquelle les conditions seront révisées sauf si le repreneur se propose de racheter cette licence IV avant cette échéance.

Après, lecture de l'acte « convention de mise à disposition », elle demande au Conseil de se prononcer sur les différents articles.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette candidature à l'exploitation de cette Licence.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au contenu de la convention :

- autorise Madame le Maire à signer et remplir toutes les formalités liées à la convention et à l'exploitation de la Licence IV de la Commune,
- confirme la disposition de la LICENCE IV à titre gratuit, pendant 1 an, à Mme Emmy et M. Alexis DHAENENS, SARL « LA COCOTTE », 7 Grande Rue à MARCENAT,
- les termes de la convention seront révisés dans un an, sauf si le repreneur se propose de racheter cette licence IV avant cette échéance.

3-4 DECISION MODIFICATIVE n°3 au Budget de la COMMUNE et DECISION MODIFICATIVE n°1 au Service Eau et Assainissement.

Cette proposition concerne les travaux réalisés à l'entrée du bourg le long de la RD 679 par l'entreprise BRUN pour la réhabilitation des réseaux AEP et EP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5- ACHAT DES TERRAINS POUR L'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE SERRES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a proposé aux propriétaires des terrains de Serres, prévus pour l'installation de la station d'épuration, un prix qui n'a pas fait l'unanimité.

Après une nouvelle étude de la valeur des terrains, la proposition de certains propriétaires semble recevable à 2€ le m².

Comme précisé dans le prévisionnel du chantier, l'achat et les frais administratifs pour ces actes seront avancés par la Commune de Marcenat, et inclus dans le prix total de la réalisation de l'équipement.

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à proposer cette nouvelle offre aux propriétaires et à effectuer toutes les démarches et signatures pour l'acquisition des parcelles I263 de 632m² et I264 de 362m² (Soit 1264€ et 724€) –

Après discussion et délibération le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité et :

- Charge Madame le Maire de proposer cette nouvelle offre aux propriétaires soit 2 € le m², pour l'acquisition des parcelles I263 de 632m² et I264 de 362m² soit un prix respectif de 1264€ et 724€,
- à l'inclure dans le coût total de la réalisation de l'assainissement collectif du hameau de Serres,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières pour cette acquisition, auprès de l'étude notariale de Maître FAUCHER-GARROS MARTRES,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui permettra le démarrage des travaux au plus tôt.

6 – LISTE DES EMPLOIS DONT LES MISSIONS IMPLIQUENT LA REALISATION EFFECTIVES D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Madame Sanchez, Inspectrice divisionnaire Trésorière de Riom-es-Montagnes, nous avise qu'il faut dorénavant fournir la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, à savoir :

- Adjoint techniques territoriaux,
- Adjoint administratif – secrétariat de mairie,
- Accueil des séjours des gîtes communaux : par un adjoint technique territoria,
- Accueil des nuitées dans les gîtes d'étape : par un adjoint territorial du patrimoine.

7 – SECTION DU SAILLANT : AUTORISATION A REPRESENTATION JURIDIQUE

Monsieur Jean Vernet concerné par le sujet quitte la salle du Conseil.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée juridique de l'affaire opposant la Commune et la Section du Saillant au GAEC du Cézallier. Elle rappelle que Maître Maisonneuve assiste la Commune pour sa défense dans ce dossier en bénéficiant également de l'aide juridictionnelle de notre assurance « ALLIANZ » -

Aujourd'hui, Madame le Maire doit également demander au Conseil l'autorisation de représenter la section du Saillant dans cette même affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à représenter la Section du Saillant dans l'affaire l'opposant au GAEC du Cézallier et à se faire assister, également, par Maître Chloé MAISONNEUVE.

8 – personnels : CARTES CADEAUX

Madame le Maire, en cette dernière année de mandat, souhaite poursuivre comme chaque fin d'année, l'action d'encouragement et de remerciement envers le Personnel de la commune pour leur investissement et leur contribution dans les réalisations et les chantiers communaux.

Elle propose au Conseil Municipal d'offrir en fin d'année, aux personnels titulaires, contractuels et remplaçants de la commune en 2019 une carte KADO de 50€ - Coût total de la dépense (11X50€=550€).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

- Régularisation des parcelles « route de la traverse » : demande de la famille MOULIN pour régularisation notariale.
- Téléthon 2019 – le 7 décembre 2019 : repas dansant à la salle polyvalente organisé par MARCHE NAT', FAMILLES RURALES et L'ASSOCIATION DU CEZALLIER.
- Dépôt d'une benne réservée à la collecte des cartons UNIQUEMENT sur le parking à proximité des points d'apports volontaires au Pointou par HAUTES TERRES COMMUNAUTE (essai sur l'année 2020)
- Déneigement du parking « INTERMARCHE » : Intermarché sollicite la Commune pour le déneigement du parking. La délibération pour le prix du déneigement aux professionnels (et aux particuliers) s'applique.
- Réflexion commune sur le règlement futur de gestion des Biens de section « estives » : Madame le Maire propose d'organiser une réunion avec tous les conseillers, membres des sections, afin de faire des propositions concrètes sur des modifications possibles du règlement intérieur des sections d'estives de Marcenat.
- Communication sur les biens de section de La Bastide/La Plaine, branchement futur d'AEP effectué lors des travaux d'interconnexion pour l'adduction d'EAU par la MAIRIE DE ST BONNET DE CONDAT
- Recrutement de Mr AUFFRET Mickaël à partir du 16 décembre 2019 en remplacement de M. Marcel FAUGOUX.
- L'avis de vacance de poste de responsable A.P.C. Agence Postale Communale sera ouvert sur le site www.emploi-territorial.fr du 25 novembre au 09 décembre 2019.

Fait à Marcenat, le 28 novembre 2019
Le Maire, Colette PONCHET-PASSEMARD,